DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1 EST, RUE DE CASTELNAU, BP 101
REZ-DE-CHAUSSÉE, ACCÈS OUEST (ENTRÉE 101)
MONTRÉAL (QC) H2R 1P1
TÉL. 514 903 7627
COURRIEL energie @ mlink.net
MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 20 novembre 2026 (première lettre ce jour)

Me Johanne Skelling, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100, CP 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

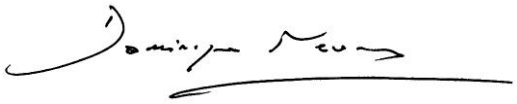
Re: Dossier RDÉ R-4334-2026. Cause tarifaire 2026-2027 d'Énergir.
Volet relatif à la Demande d'approbation d'un contrat d'approvisionnement d'Énergir en gaz de source renouvelable (GSR) avec *Bioénergie Bécancour inc. (BBI)*, une société apparentée.
Documents de référence en vue du Mémoire du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*.

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer sous pli les documents de référence suivants en vue du mémoire à être logé plus tard aujourd'hui par le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ*) au présent dossier, quant à son Volet relatif à la Demande d'approbation d'un contrat d'approvisionnement d'Énergir en gaz de source renouvelable (GSR) avec *Bioénergie Bécancour inc. (BBI)*, une société apparentée :

Pièce RTIEÉ-3 Doc. 2	**ÉNERGIR**, Dossier *Énergir* c. *Régie de l'énergie*, CSM 500-17-138150-266 (pourvoi en révision judiciaire à l'encontre la Décision D-2026-037 du Dossier R-4320-2025 de la Régie de l'énergie), le 27 avril 2026. Version caviardée.
Pièce RTIEÉ-3 Doc. 3	Historique législatif de la réglementation de l'électricité et du gaz au Québec.
Pièce RTIEÉ-3 Doc. 4	**ÉNERGIR**, *Politiques corporatives : Code de conduite du distributeur régissant les transactions entre apparentées du groupe corporatif*, à jour 2026.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.
Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ*), regroupant les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.),* le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).